



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2013
Français
Original : anglais

Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2062 (2012) du Conseil de sécurité, en date du 26 juillet 2012, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 31 juillet 2013 le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et m'a prié de lui présenter, au plus tard le 30 juin 2013, un rapport final sur la situation sur le terrain et l'application de la résolution. Il rend compte des principaux faits intervenus depuis la présentation de mon rapport spécial du 28 mars 2013 (S/2013/197) et décrit les activités entreprises par l'Opération pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans la résolution 2062 (2012). Il précise également les critères à l'aune desquels il convient de suivre et mesurer les progrès accomplis sur la voie de la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire et dans la préparation de la transition.

II. Situation politique

2. Le Président Alassane Ouattara et son gouvernement ont continué à s'efforcer de stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et d'accélérer le relèvement économique. Face aux problèmes de sécurité qui subsistent le long de la frontière avec le Libéria, le Président Ouattara s'est rendu en visite officielle dans l'ouest de la Côte d'Ivoire du 1^{er} au 4 mai 2013. Il a convoqué une réunion du Conseil des ministres à Man le 2 mai et a visité les départements de Biankouma, Danané et Zouan-Hounien. Au cours de sa visite, le Président a de nouveau assuré la population que des mesures étaient prises pour régler les problèmes anciens liés au régime foncier et à l'identité qui continuent d'exacerber les tensions, et que ces questions seraient portées devant l'Assemblée nationale d'ici à la fin de 2013. Le Ministre de l'intérieur s'était rendu le 30 mars à Bloléquin, où quelque 3 000 personnes avaient cherché refuge après les attaques transfrontières des 13 et 23 mars, pour faire don de vivres et d'autres articles à la population. Il s'est également rendu à Duékoué le 5 avril pour remettre aux représentants des communautés touchées des fonds qui devraient permettre de répondre à certains des besoins les plus pressants de ces communautés.

3. Le 10 avril, l'Assemblée nationale a, en application de l'article 75 de la Constitution, adopté une loi autorisant le Président à gouverner par décret jusqu'à la



fin de 2013 pour mener à bien son programme économique et social, en particulier les éléments concernant les questions budgétaires et financières. Dans un communiqué publié le 10 mai, l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI) a dénoncé cette décision de l'Assemblée nationale qu'il jugeait « illégale ». Le 25 avril, mon Représentant spécial a conclu un accord-cadre de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée nationale visant à renforcer la capacité institutionnelle de cette dernière, notamment grâce à la fourniture de compétences techniques.

Élections régionales et municipales

4. Les élections régionales et municipales ont dominé le débat politique au cours de la période qui a précédé le scrutin tenu le 21 avril, auquel n'ont pas participé le FPI ni d'autres partis politiques d'opposition. Dans un communiqué publié le 15 avril, le FPI a invité le parti de l'ancien Président Bédié, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) à s'associer à la décision de ne pas participer au scrutin. Le 18 avril, le FPI a suspendu 15 de ses membres pour s'être inscrits comme candidats indépendants.

5. Les consultations entre le Gouvernement et les partis politiques d'opposition se sont poursuivies dans le contexte du Cadre permanent de dialogue et au moyen de contacts directs avec le FPI, mais les négociations officielles entre le Gouvernement et le FPI ont marqué le pas en février. Comme indiqué dans mon dernier rapport, le Gouvernement et le FPI sont convenus, en janvier, qu'il fallait régler plusieurs problèmes de sécurité bien qu'il subsiste des divergences concernant la demande d'amnistie générale du FPI et la réforme de la Commission électorale indépendante. Malgré le boycottage des élections locales par le FPI, le Gouvernement a réaffirmé qu'il était prêt à poursuivre les négociations avec ce parti et les autres partis politiques d'opposition, lesquelles n'ont pas encore repris.

6. Au cours de la période qui a précédé le scrutin, le Cadre permanent de dialogue a tenu plusieurs réunions, notamment sur le financement des partis politiques et le statut de l'opposition. Bien que le Gouvernement ait fourni aux partis d'opposition des fonds pour financer leur campagne, plusieurs ont continué de refuser de participer au scrutin, faisant valoir que les conditions n'étaient pas propices à la tenue d'élections libres et régulières. Mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'ONUCI, Bert Koenders, s'est tenu en contact étroit avec les principaux membres de toutes les tendances politiques pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. La campagne électorale s'est déroulée sans incidents majeurs.

7. Les élections municipales et régionales se sont généralement déroulées dans le calme dans les 31 régions et 196 municipalités, avec un taux de participation de 46 % pour les élections régionales et de 37 % aux élections municipales. À la suite d'un incident, le scrutin n'a pu avoir lieu dans une municipalité. Le jour des élections, la Commission électorale indépendante a réussi à régler des problèmes d'ordre technique dans plusieurs districts électoraux. Quelque 30 000 agents de sécurité nationaux ont été déployés dans tout le pays pendant les élections. Le Gouvernement a pris des mesures pour empêcher les dozos (chasseurs traditionnels) de prendre part à la mise en place des dispositifs de sécurité. Plusieurs incidents, dont la destruction d'urnes et l'organisation de manifestations par les partisans de

candidats, qui n'ont touché qu'un petit nombre de localités, ont été maîtrisés par les services de sécurité nationaux avec un appui limité de l'ONUCI.

8. La Commission électorale indépendante a annoncé les résultats suivants entre les 22 et 29 avril : le Rassemblement des républicains (RDR) a remporté la victoire dans la plupart des circonscriptions électorales, suivi par le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain. Les candidats indépendants ont été vainqueurs dans 72 municipalités et 6 régions, mais nombre d'entre eux ont rejoint les rangs de leur parti politique, qui, pour la plupart, étaient membres de la coalition au pouvoir. Les candidats ont déposé 186 plaintes électorales et la Cour suprême s'est prononcée sur 114 plaintes recevables, annulant les résultats dans deux municipalités et une région et révisant les résultats dans quatre municipalités, révision qui n'a pas eu d'incidence sur l'issue du scrutin dans aucun des cas. Des élections doivent être réorganisées dans les municipalités et la région mentionnées ci-dessus.

Justice nationale et internationale

9. Les poursuites engagées aux niveaux national et international contre les auteurs présumés de crimes commis pendant la crise postélectorale ont suivi leur cours, mais jusqu'à présent seuls les membres fidèles au précédent régime ont dû répondre de leurs actes devant la justice. Le 4 avril, le Gouvernement a commencé à exhumer les victimes de la crise pour recueillir les éléments de preuve nécessaires à la réalisation des enquêtes judiciaires et faciliter l'identification des victimes en vue de remettre leurs dépouilles à leur famille.

10. Malgré ces efforts, la volonté et la capacité du système judiciaire de traiter impartialement et équitablement les crimes les plus graves demeuraient inégales, plusieurs affaires étant au point mort. Celles-ci portent notamment sur l'assassinat de sept membres des forces de maintien de la paix à Para en juin 2012 et sur l'attaque lancée contre le camp de déplacés de Nahibly à Duékoué en juillet 2012. Comme suite à la publication, en 2012, du rapport final de la Commission d'enquête nationale recensant les crimes commis par les deux camps pendant la crise, sur les 207 enquêtes ouvertes depuis lors, 204 concernent des personnes fidèles à l'ancien Président Laurent Gbagbo.

11. Le 7 juin, le Secrétaire intérimaire de la jeunesse du FPI (JFPI), Koua Justin, a été arrêté à Abidjan pour atteinte à la sécurité de l'État.

12. Le 3 juin, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale a décidé d'ajourner l'audience sur la confirmation des chefs d'accusation portés contre l'ancien Président Gbagbo actuellement détenu à La Haye, et prié le Procureur d'envisager de fournir de nouveaux éléments de preuve à l'appui de ces accusations. Le même jour, le FPI a demandé la libération provisoire de l'ancien Président Gbagbo comme suite à cette décision.

III. Sécurité

13. La situation en matière de sécurité demeure précaire, en particulier le long de la frontière avec le Libéria, mais elle a continué de s'améliorer depuis l'établissement de mon dernier rapport en date grâce aux efforts déployés par les Gouvernements ivoirien et libérien pour s'attaquer aux problèmes de sécurité à la

frontière. Les incidents récents de caractère transfrontalier étaient essentiellement dus à des problèmes non réglés liés au régime foncier et à la lenteur des progrès sur la voie de la réconciliation en Côte d'Ivoire.

14. Des menaces continuent de peser sur la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire, il convient de citer notamment le maintien de réseaux affiliés à l'ancien régime qui cherchent à déstabiliser le Gouvernement, la présence présumée de mercenaires, d'ex-combattants et d'autres éléments armés le long de la frontière avec le Libéria; la circulation non réglementée d'armes, la criminalité organisée, le trafic et les tensions intercommunautaires souvent suscités par des problèmes liés au régime foncier. On a assisté aussi à l'apparition d'un nouveau type d'incidents impliquant des ex-combattants mécontents, principalement en raison du rythme irrégulier du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité.

15. Aucune attaque de grande envergure dirigée contre les forces de sécurité nationales et les installations gouvernementales n'a été signalée depuis l'établissement de mon dernier rapport. Toutefois, des incidents isolés ont continué de se produire. Le 8 avril, des éléments armés non identifiés ont attaqué et incendié un commissariat de police à Abidjan. Le 18 mai, cinq individus armés ont lancé une attaque contre les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) à Agnafoutou, tuant un de leurs soldats et deux civils. Le 22 mai, un groupe de 10 individus armés ont lancé une attaque contre un commissariat de police et un camp des FRCI à Abengourou dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, au cours de laquelle un assaillant a été tué et deux autres arrêtés. En outre, 2 civils ont été tués et 30 blessés le 5 juin au cours d'une attaque armée contre des véhicules de transport public sur la route reliant Bangol à Duékoué.

16. Plusieurs manifestations ont été organisées par d'ex-combattants. Les 9 et 11 avril, une centaine d'ex-combattants, dont plusieurs dozos, auraient barré la route à Zouan-Hounien. Le 12 avril, un autre groupe d'ex-combattants a dressé un barrage sur la route principale de Bouaké pour protester contre l'assistance à la réinsertion et à la réintégration offerte par le Gouvernement et exiger le versement de prestations en espèces. Les manifestants ne se sont calmés que le 6 mai après la tenue de négociations avec les représentants du Gouvernement. Le 10 juin, 300 ex-combattants ont dressé des barrages sur la route principale à Man. Le 31 mai, une personne a été tuée lors d'un échange de coups de feu entre la gendarmerie et un groupe armé dans le village de Timbé, situé dans le nord de la Côte d'Ivoire. Ce groupe était apparemment composé d'ex-combattants associés aux FRCI, qui prétendaient n'avoir pas été admis au bénéfice du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration.

17. Le fait que des éléments armés et des armes continuent de franchir illégalement la frontière avec le Libéria continuait de faire peser une grave menace. Le 23 mars, des éléments armés venus du Libéria ont attaqué le village de Petit Guiglo, causant la mort de deux civils et le déplacement de quelque 2 700 personnes. Quatre des assaillants ont été tués par les troupes des FRCI qui ont riposté.

18. On a continué de recevoir des informations indiquant que la préparation et l'organisation de nouvelles attaques transfrontières pourraient être en cours avec l'assistance d'Ivoiriens fidèles à l'ancien régime qui vivent au Libéria et de mercenaires libériens et grâce à un financement provenant de l'étranger.

19. À la suite des attaques transfrontières lancées en mars (voir S/2013/197, par. 4 et par. 17 ci-dessus), l'ONUCI a renforcé ses effectifs le long de la frontière et multiplié ses patrouilles, notamment à Grabo, Para, Tabou, Taï, Toulépleu, Zouan-Hounien et Danané, tout en intensifiant ses contacts avec les autorités locales. Elle a également fourni un soutien logistique aux unités des FRCI dans la région tandis que l'équipe de pays des Nations Unies a apporté une assistance accrue aux déplacés et aux réfugiés.

20. Dans tout le pays, les questions liées au régime foncier et au contrôle des ressources naturelles demeuraient une source de tensions et de violences intercommunautaires, en particulier entre les populations autochtones et non autochtones. Le Gouvernement a entrepris d'expulser les occupants illégaux de zones protégées dans l'ouest. Le 18 mai, les FRCI ont appréhendé le chef de milice Amadé Ouérémi et deux de ses associés dans le parc national de Mont Peko et les ont transférés à Abidjan. M. Ouérémi a été inculpé le 30 mai pour occupation illégale et destruction d'une zone protégée. Quelque 9 000 personnes ont été déplacées au cours de cette opération.

21. Les accrochages intercommunautaires et les incidents impliquant des éléments des FRCI sont demeurés particulièrement nombreux dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, bien qu'ils se soient produits également dans d'autres régions.

22. On a continué à s'attacher à mieux assurer la protection des civils, surtout dans l'ouest. Comme indiqué dans mon précédent rapport, l'ONUCI a renforcé sa présence civile sur le terrain et ses contacts avec les autorités locales, ce qui a contribué à rendre l'Opération mieux en mesure de recueillir des informations utiles, de recenser les principaux problèmes de protection et de prendre les mesures voulues en étroite coordination avec l'équipe de pays, telles que la protection des groupes de travail civils auxquels prennent part les organismes d'aide humanitaire.

23. Les restes explosifs de guerre ainsi que les armes et munitions non sécurisées demeuraient un danger. L'ONUCI a continué d'aider le Gouvernement à remettre en état les arsenaux et les dépôts de munitions. Depuis janvier, elle a aidé à détruire 57 704 kilogrammes de munitions périmées et dangereuses ainsi qu'un stock de 842 mines terrestres et 68 munitions à dispersion conformément aux conventions pertinentes. Les activités de renforcement des capacités se sont poursuivies avec la formation d'agents de sécurité nationaux à la gestion des stocks et à la neutralisation des explosifs et munitions.

IV. Aspects régionaux

24. Le Président Ouattara, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est demeuré actif dans la sous-région, en particulier au Mali et en Guinée-Bissau.

25. Les Gouvernements ivoirien et libérien ont continué de s'attaquer aux problèmes frontaliers communs. Le 5 avril, la deuxième réunion quadripartite à laquelle ont assisté les deux gouvernements ainsi que l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a eu lieu à Monrovia. Les participants ont condamné les attaques sporadiques qui ne cessent d'être lancées sur le côté ivoirien

de la frontière, et souligné que les deux pays devaient coopérer avec le concours de l'Organisation des Nations Unies.

26. Les deux gouvernements ont également réaffirmé qu'ils étaient déterminés à collaborer étroitement à la stabilisation de la frontière, et ont accueilli avec satisfaction la décision du Gouvernement libérien de rouvrir ses frontières. Ils se sont engagés à renforcer la présence de leurs forces de sécurité respectives des deux côtés de la frontière, à accroître les échanges de renseignements, à mener une action commune, notamment à multiplier les patrouilles conjointes, à la fois terrestres et fluviales, à prendre des mesures pour instaurer des relations plus étroites entre leurs forces de sécurité et populations respectives et pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, et à renforcer la coordination des interventions humanitaires. Lors d'une réunion de suivi technique les 3 et 4 juin à Grand Bassam, il a été convenu de créer un centre d'opérations des équipes spéciales conjointes des deux côtés de la frontière, comptant des représentants des FRCI, des Forces armées libériennes et des services nationaux chargés du maintien de l'ordre.

27. Le 30 avril, lors du vingt-deuxième Sommet ordinaire de l'Union du fleuve Mano, les chefs d'État et de gouvernement se sont félicités des progrès réalisés par la Côte d'Ivoire et le Libéria pour s'attaquer aux problèmes de la sécurité transfrontière. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en particulier, a continué d'aider la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano à élaborer une stratégie sous-régionale visant à faire face à la menace que font peser les mouvements transfrontières de groupes armés et d'armes ainsi que le commerce illicite.

28. Comme indiqué dans mon précédent rapport, l'ONUCI a continué de coopérer étroitement avec la MINUL, y compris en échangeant des informations, notamment sur le trafic transfrontière d'armes et de munitions, et en organisant régulièrement des patrouilles frontalières et des réunions conjointes auxquelles participeront les autorités ivoiriennes et libériennes ainsi que le personnel de l'ONUCI et de la MINUL. En outre l'ONUCI a continué de surveiller les violations de l'embargo pour soutenir les travaux du Gouvernement et du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire.

29. L'ONUCI a continué de coopérer plus étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies au Ghana, mon Représentant spécial s'étant rendu dans ce pays les 17 et 18 avril pour examiner des domaines éventuels de coopération.

V. Réforme des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit

30. Bien que le Gouvernement ait approuvé en septembre 2012 la stratégie pour la réforme nationale du secteur de la sécurité, aucun accord n'est encore intervenu sur sa mise en œuvre. Le secrétariat du Conseil national de sécurité assure la coordination générale de son application et le Groupe consultatif est chargé de fournir des conseils à cet égard. Toutefois, la plupart des ministères d'exécution participant à la mise en œuvre de la stratégie n'ont pas encore décidé de la marche à suivre à cette fin. En outre, le manque de transparence entre les diverses institutions, les divergences de vues et d'intérêts entre les principaux acteurs politiques; le

manque de confiance de la population dans les forces de sécurité ainsi que le climat de méfiance régnant au sein des forces de sécurité et entre elles continuaient d'entraver la mise en œuvre d'une réforme efficace.

31. L'ONUCI a continué d'appuyer l'application de la stratégie. Elle a aidé le secrétariat du Conseil national de sécurité à mettre en place une stratégie des communications et une campagne de sensibilisation à l'intention des forces de sécurité, de la société civile et des autorités locales, tout en fournissant des conseils sur les modalités de suivi et d'évaluation de la stratégie. Elle a détaché un officier de liaison auprès du secrétariat du Conseil national de sécurité et facilité la formation de représentants du secrétariat et des FRCI. Elle a également élaboré une série de programmes de formation destinés aux forces de défense ainsi que des mesures visant à renforcer la confiance et à accroître la cohésion au sein des forces de sécurité.

Systeme judiciaire et pénitentiaire

32. De nouveaux progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réforme de la justice (2012-2015) qui, avec un plan d'action doté d'un budget, a été adopté par le Conseil des ministres le 6 juin. L'ONUCI, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux ont continué d'aider les autorités nationales à établir des programmes d'assistance et de réforme et à remettre en état les infrastructures et le matériel. Toutefois, la plupart du matériel de cinq tribunaux a été volé depuis janvier. La Cour d'assise, chargée de connaître des crimes graves, n'a pas repris ses activités depuis la crise. Par ailleurs, le Tribunal de commerce d'Abidjan, récemment créé, a été officiellement inauguré le 10 mai.

33. Un plan stratégique national de réforme de la justice pour mineurs est en cours d'élaboration, à la suite d'une évaluation et d'un atelier organisés à l'échelon national avec le concours de l'ONUCI et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En outre, l'ONUCI, l'équipe de pays et l'Union européenne ont continué, dans le cadre d'un projet conjoint, à fournir une assistance à six centres d'aide juridique, créés en mai, qui sont chargés de fournir des conseils juridiques à la population et d'améliorer l'accès à la justice.

34. Au 10 juin, on comptait 9 272 prisonniers en Côte d'Ivoire. Il demeurait difficile d'assurer la sécurité des établissements pénitentiaires, 68 détenus s'étant évadés de 9 prisons lors de 13 évasions différentes depuis mars. Les conditions de détention ne sont pas conformes aux normes internationales, en particulier en matière d'hygiène, d'accès aux soins médicaux et de nutrition. L'ONUCI a continué d'apporter une aide à l'administration pénitentiaire, notamment en lui fournissant du matériel pour renforcer les périmètres de sécurité et le partage des locaux par les surveillants d'établissements pénitentiaires détachés. L'ONUCI aide aussi les autorités nationales à mettre au point un programme de formation à l'intention du personnel de surveillance pénitentiaire.

VI. Désarmement, démobilisation et réintégration

35. Le début du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants en 2012 a été une étape importante. Au 10 juin, 5 973 ex-combattants, dont 460 femmes, avaient été désarmés et démobilisés, tandis que 3 489 armes, 28 355 cartouches et 2 448 munitions avaient été collectées,

enregistrées et/ou détruites, avec le concours de l'ONU. Quelque 2 000 ex-combattants démobilisés ont été intégrés à l'administration pénitentiaire et 2 000 autres, qui ont suivi une formation avec l'aide de l'ONUCI, attendent d'être intégrés au service des douanes. Cinquante-six ex-combattants ont suivi une formation et ont été employés comme gardes privés. Avec l'appui de l'ONUCI, le Gouvernement a aidé 200 ex-combattants à avoir un emploi indépendant, notamment en leur offrant un programme de formation dans le domaine de l'agriculture et des activités pastorales et un soutien financier limité en espèces. Par ailleurs, 253 ex-combattants, qui sont déjà des travailleurs indépendants, ont reçu des prestations directes en espèces équivalant à 1 600 dollars. Un projet destiné à plus de 1 000 ex-combattants sera lancé à Bouaké et Guiglo pour aider ces derniers à trouver un emploi de moto-taxi.

36. La tâche consistant à désarmer, à démobiliser et à réintégrer les ex-combattants est demeurée la première priorité du Président Ouattara, qui a prié le Gouvernement d'accélérer le processus de désarmement et de démobilisation de 30 000 ex-combattants d'ici à la fin de 2013 et de le mener à bien d'ici à 2015. L'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a par la suite proposé un programme de deux ans pour traiter les dossiers d'environ 65 000 ex-combattants, dont le montant devrait s'élever à 145 millions de dollars, d'après les estimations des pouvoirs publics. Le Gouvernement compte financer ce programme au moyen de son budget annuel et grâce à l'aide des donateurs.

37. Les opérations de désarmement et de démobilisation se sont poursuivies sur le site d'Anyama près d'Abidjan, essentiellement à l'intention des jeunes associés aux FRCI qui vivent dans des camps. Ces opérations ont aussi commencé à Bouaké et dans plusieurs autres villes du pays, dans le prolongement des nouveaux mécanismes mobiles (pour le rassemblement et le désarmement) lancés par le Gouvernement. Les pouvoirs publics ont ouvert des bureaux locaux dans les régions frontalières du nord et de l'ouest et mené des activités de sensibilisation et d'information. L'ONUCI et l'équipe de pays ont financé ces activités, ainsi que des activités d'instruction civique et d'information sur le VIH/sida. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a participé à l'enregistrement, au stockage et à la destruction d'armes et de munitions, tandis que la Commission nationale sur les armes légères a continué d'organiser des campagnes de sensibilisation dans l'ensemble du pays, avec l'aide de l'ONU.

38. Le Gouvernement s'est employé à établir le dialogue avec les ex-combattants fidèles à l'ancien Président Gbagbo, notamment au Libéria, au Ghana et au Togo, pour les encourager à revenir en Côte d'Ivoire. Le 23 mai, une délégation ivoirienne qui s'était rendue au Libéria a été retenue et interrogée pendant 24 heures par les autorités nationales dans le comté de Grand Gedeh après être entrée dans ce pays sans autorisation officielle en vue, rapporte-t-on, de faire connaître aux réfugiés le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. L'ONUCI se concerta avec le Gouvernement sur la meilleure manière d'aider au rapatriement des ex-combattants ivoiriens présents dans d'autres pays de la sous-région, tout en élaborant des projets de réintégration dans les régions où se trouvent un grand nombre d'ex-combattants et de groupes vulnérables, y compris des jeunes à risque.

39. En dépit des premiers résultats positifs, les progrès réalisés en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont marqué le pas et ont été inégaux. Il reste encore à finaliser la stratégie nationale de mise en œuvre, ce qui

explique pourquoi les opérations de désarmement et de démobilisation sont dans une large mesure restées ponctuelles, dépendant souvent de négociations entre le Gouvernement et les anciens commandants. Beaucoup d'anciens combattants ne sont toujours pas enregistrés, ce qui suscite des questions quant à la crédibilité de la base de données tenue par les pouvoirs publics. Afin de résoudre ces problèmes, l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le Ministère de la défense ont mis sur pied, en collaboration avec l'ONUCI, un mécanisme commun de vérification pour sélectionner les anciens combattants, qui sera intégré au programme.

40. Il s'avère toujours très difficile de trouver des possibilités de réinsertion et de réintégration en dehors du secteur public. La proposition du Gouvernement de fournir des emplois dans la fonction publique à 6 500 ex-combattants a suscité des attentes parmi ceux qui restent. Avec le concours de l'ONUCI et de l'équipe de pays, l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration élabore actuellement un plan général de réinsertion et de réintégration pour aider à désarmer et à démobiliser un nombre prévu de 30 000 ex-combattants en 2013, notamment grâce à : a) des emplois dans les secteurs public et privé; b) des bourses pour reprendre des études; c) des emplois non salariés; d) des formations à l'intention des ex-combattants ayant peu de qualifications. Par ailleurs, l'ONUCI et l'équipe de pays ont mis au point une initiative commune visant à créer des emplois pour les jeunes, tout en consultant le secteur privé en vue d'élaborer une stratégie de réintégration à long terme. Pour obtenir des résultats durables, le plan de réinsertion et de réintégration exigera un engagement ferme de la part du Gouvernement, il devra être aligné sur le Plan de développement national et d'autres dispositifs pertinents et il faudra assurer une collaboration étroite avec le secteur privé.

VII. Extension de l'autorité de l'État

41. De nouveaux progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État, bien que le fonctionnement des services publics continue d'être entravé par une infrastructure endommagée, des ressources et un matériel limités et un manque de capacités techniques et professionnelles.

42. Les autorités locales ont continué de jouer un rôle important en apaisant les tensions et en s'attaquant aux problèmes de sécurité et de maintien de l'ordre, notamment dans le cadre des comités de sécurité départementaux présidés par les préfets. Les comités de sensibilisation et d'alerte précoce se sont avérés utiles pour calmer les tensions et les violences intercommunautaires. Les autorités locales ont pris plusieurs initiatives, avec l'aide de l'ONUCI, en vue de créer un climat pacifique pour les élections et ont notamment organisé des campagnes visant à promouvoir les principes démocratiques. L'Opération a continué de prêter son concours aux autorités locales en les encourageant notamment à adopter une stratégie concertée pour la gestion des conflits et le renforcement des capacités.

43. Bien que l'Observatoire national de la solidarité et de la cohésion sociales ait été remis en activité en février 2013, la tâche qui consiste à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale au niveau local reste ardue, notamment en raison des ressources limitées. Un programme national en faveur de la cohésion sociale a été lancé le 10 mai en vue de coordonner toutes les initiatives prises par le Gouvernement dans ce domaine.

44. Le Gouvernement s'est employé à renforcer les moyens dont dispose l'administration douanière, notamment en fournissant des véhicules et des motos. Il reste qu'en raison des sous-effectifs et du manque de logistique et d'infrastructure, il n'a pas été possible d'assurer une surveillance efficace et de mener des opérations.

45. Le 22 mai, le Gouvernement a adopté des projets de loi visant à lutter contre la corruption et envisage la création d'une commission de lutte anticorruption. Il a aussi été signalé que les réseaux politiques et économiques associés aux anciennes Forces nouvelles exerçaient une influence croissante. Ils maintiendraient leur contrôle sur certains ex-combattants, tout en continuant de mener des activités économiques, en profitant de la contrebande des ressources naturelles et d'un système d'imposition parallèle.

VIII. Droits de l'homme et justice transitionnelle

46. Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour faire respecter les droits de l'homme. Le 22 mai, le Président Ouattara a nommé 22 membres de la Commission nationale des droits de l'homme, qui a été créée en décembre 2012 en vue de suivre les résultats des institutions publiques en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. En outre, un projet de loi est à l'examen par l'Assemblée nationale, dès lors qu'il sera adopté, ce projet de loi permettra à la Côte d'Ivoire d'adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, qui sont deux instruments essentiels du droit international.

47. Cependant, la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire reste préoccupante. L'ONUCI a réuni des documents faisant état d'exécutions sommaires, de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires, de détention illégale, de mauvais traitements, de torture, ainsi que de racket et d'extorsion, notamment par des éléments des FRCI et les dozos. Entre janvier et juin, au moins 11 personnes ont été tuées, 20 autres ont été soumises à la torture et à des mauvais traitements et 65 ont fait l'objet d'une détention arbitraire par les FRCI ou les dozos. Des mesures disciplinaires ont rarement été prises contre les auteurs présumés de ces violations et des poursuites judiciaires doivent encore être engagées. De manière générale, seul un petit pourcentage des auteurs présumés de ces violations sont traduits en justice, ce qui contribue à perpétuer le sentiment d'impunité. À la demande du commandement des FRCI, l'ONUCI aide les Forces à s'attaquer aux violations des droits de l'homme et aux abus commis par certains de leurs éléments, notamment en dispensant une formation aux droits de l'homme et en renforçant les capacités à cet égard.

48. L'ONUCI a continué d'examiner les cas d'éléments civils et militaires arrêtés dans le cadre de la crise et leurs conditions de détention. Le Gouvernement a pris des mesures en vue d'améliorer les conditions de détention de certains prisonniers fidèles à l'ancien régime, notamment en leur donnant accès à des soins médicaux et en leur permettant d'avoir des visites. Au début de mai, l'épouse de l'ancien Président Gbagbo, Simone Gbagbo, qui a été mise en accusation par la Cour pénale internationale, a été provisoirement transférée d'Odienné, où elle est assignée à domicile, à Abidjan pour y recevoir un traitement médical. De même, son fils, Michel Gbagbo, qui est détenu à Bouna, a été transféré à Abidjan à la mi-avril pour

y être soigné. Certains détenus continuent d'affirmer qu'ils sont privés de leur droit d'accès à leurs avocats, tandis que d'autres sont maintenus en isolement. Des représentants de l'ONUCI ont visité l'ancien dirigeant des Jeunes Patriotes, Charles Blé Goudé, qui a été placé en détention préventive pour des crimes commis durant la crise, avant qu'il soit transféré dans un lieu secret, apparemment pour des raisons de sécurité, et placé sous la responsabilité de la Direction de la surveillance du territoire.

49. La Commission Dialogue, vérité et réconciliation a progressé vers l'organisation de consultations nationales grâce à ses 37 antennes locales dans le pays. La première phase de cet exercice, qui consistait en des enquêtes d'opinion sur la justice transitionnelle, s'est achevée en février. La Commission a entamé la deuxième phase en engageant un dialogue avec les populations locales.

Violences sexuelles et protection des enfants

50. Les violences sexuelles et sexistes demeurent une source de profonde préoccupation. Depuis janvier, 100 cas de viols, dont 16 viols en réunion, ont été signalés. Malgré quelques efforts pour traduire en justice les auteurs présumés de ces violences, le faible taux de poursuites, la tendance à requalifier le viol en attentat à la pudeur et le coût élevé des certificats médicaux confirmant le viol ont contribué à l'impunité qui règne. L'ONU a continué d'aider le Gouvernement à mettre au point une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles.

51. Les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages forcés demeurent également préoccupantes. Depuis janvier, 210 cas de mutilations génitales féminines ont été documentés. Alors que pour la première fois, quatre personnes ont été mises en accusation pour avoir pratiqué des excisions, aucune d'entre elles n'a été placée en détention après le procès.

52. L'équipe spéciale chargée de surveiller et de signaler les exactions commises contre des enfants dans les situations de conflit armé, qui est conduite par l'ONU, a réuni des documents faisant état de 53 viols et agressions sexuelles d'enfants, notamment de 50 filles, depuis janvier. L'ONUCI a aussi obtenu des données sur trois enfants burkinabés qui ont été victimes de la traite et qui travaillent dans des plantations dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'équipe spéciale a pris note de la tendance à la hausse des grossesses précoces chez les jeunes filles qui ont été victimes d'exploitation ou de violences sexuelles à l'école. Le Gouvernement examine actuellement un plan national de protection de l'enfance, qui a été élaboré avec l'aide de l'ONUCI et de l'UNICEF.

Médias

53. L'ONUCI estime que de manière générale, le recours à une phraséologie incitant à la haine dans les médias a diminué, même si la liberté d'expression, notamment à la télévision nationale, n'est pas toujours garantie. La mission a poursuivi ses activités en vue d'améliorer l'éthique professionnelle et le sens des responsabilités dans la couverture des événements politiques. La radio ONUCI-FM a continué de jouer un rôle important en fournissant une information objective dans l'ensemble du pays.

IX. Situation économique

54. La relance économique a été forte et les résultats macroéconomiques de la Côte d'Ivoire en 2012 ont été bien meilleurs que prévu, la croissance réelle du PIB s'élevant à 9,8 %. Le taux d'inflation moyen en 2012 a été limité à 1,3 %. Les perspectives macroéconomiques pour le reste de 2013 sont positives, on prévoit un taux de croissance vigoureux et une inflation faible. Le Fonds monétaire international (FMI) estime actuellement que la croissance du produit intérieur brut s'élèvera à 8 % pour 2013.

55. Le 7 juin, le FMI a achevé son troisième examen des résultats économiques de la Côte d'Ivoire dans le cadre du programme financé par la Facilité élargie de crédit, permettant le déblocage d'un montant équivalant à 74 millions de dollars, ce qui portera à 395 millions de dollars le montant total déboursé au titre de la Facilité.

56. Les représentants du FMI qui se sont rendus en Côte d'Ivoire du 13 au 27 mars ont constaté que des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles, en particulier celles visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer le secteur énergétique, et que la réforme du secteur du cacao contribuait à faire reculer la pauvreté dans les zones rurales. Ils ont toutefois relevé les retards pris dans l'élaboration d'une stratégie à moyen terme de maîtrise de la masse salariale, la restructuration du secteur public, la régularisation de la dette intérieure et l'adoption d'un nouveau code de l'électricité. Le FMI a estimé que le programme de réforme mené par le Gouvernement devrait comporter une réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, viser à améliorer encore le climat des affaires et prévoir l'élaboration d'une loi sur la concurrence.

X. Situation humanitaire

57. Depuis janvier, quelque 8 200 réfugiés ivoiriens qui se trouvaient au Libéria sont rentrés volontairement en Côte d'Ivoire, avec le concours de l'ONU. Environ 83 500 réfugiés ivoiriens se trouvent encore dans la sous-région, dont 66 400 au Libéria et 8 500 au Ghana. Les attaques transfrontières qui ont eu lieu en mars ont provoqué le déplacement temporaire de 8 000 personnes, dont 500 se sont réfugiées au Libéria.

58. Dans l'ensemble, la situation humanitaire s'est améliorée notablement, même si des îlots de vulnérabilité subsistent. L'action humanitaire s'est concentrée sur l'aide aux réfugiés et aux déplacés ainsi qu'aux familles et aux villages d'accueil en fournissant des colis de secours et en appuyant la reconstitution des moyens de subsistance et le renforcement des capacités de résistance. La persistance des litiges fonciers, l'absence de possibilités d'emploi et le manque d'accès aux services sociaux de base et à la protection ont souvent entravé la réintégration durable dans les zones de retour, en particulier dans l'ouest du pays. Des poches de malnutrition structurelle persistent, surtout dans le nord et le nord-est.

59. L'équipe de pays aide le Gouvernement à mettre au point des solutions durables pour les personnes déplacées, en faisant fond sur le Plan national de développement et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une stratégie pour 2013 a été élaborée par les organismes humanitaires en vue de répondre aux besoins humanitaires subsistants, qui abandonne progressivement le dispositif de coordination mis en place par ces organismes pour conférer cette

responsabilité au Gouvernement. Plusieurs tâches de coordination ont déjà été confiées au Gouvernement, qui devra assumer les autres tâches restantes dès que les ministères concernés seront dotés des moyens voulus pour ce faire.

XI. Sûreté et sécurité du personnel

60. Compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité à Abidjan et à Yamoussoukro, et les restrictions familiales imposées par le Département de la sûreté et de la sécurité ayant été levées, le 3 mai, la Commission de la fonction publique internationale a classé ces villes lieux d'affectation familles autorisées. La criminalité demeure la principale menace dans ces villes, alors que dans l'ouest du pays, la présence d'éléments armés, y compris d'anciens combattants, a accru les risques pour le personnel des Nations Unies. Deux membres du personnel ont été victimes d'un vol à main armée à Abidjan durant la période considérée. L'ONU a pris des mesures en vue de limiter les risques liés à ces menaces et de prévenir le risque d'attaques terroristes découlant de la crise au Mali.

XII. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

61. Au 14 juin, l'effectif de la composante militaire s'établissait à 8 725 militaires, dont 8 539 soldats et officiers d'état-major et 186 observateurs militaires, pour un effectif autorisé de 8 837 personnes. Comme suite à la recommandation que j'avais formulée dans mon rapport spécial (S/2013/197), 850 soldats ont été rapatriés en mai après la tenue des élections locales et des préparatifs sont en cours en vue du transfert à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'une unité médicale de niveau II basée à Abidjan. L'ONUCI a élaboré des plans en vue de réduire encore l'effectif militaire de l'ONUCI d'ici à 2015, tout en examinant avec le Gouvernement, comme je l'ai recommandé dans mes précédents rapports, la possibilité de réduire davantage le dispositif de protection fourni par l'ONUCI à certains membres du Gouvernement et aux principales installations stratégiques.

62. L'ONUCI a fait porter ses efforts sur la zone frontalière avec le Libéria et a notamment adopté un dispositif plus mobile doté d'une capacité de réaction rapide. Elle a aussi adopté des mesures en vue d'intensifier la coopération avec les FRCI. Le 30 mai, l'ONUCI et les FRCI ont signé une initiative de coopération qui vise à renforcer la planification et les activités communes; à dispenser une formation dans les domaines du droit humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés, de la protection des enfants et des violences sexuelles et sexistes; et à étudier les moyens d'apporter un appui opérationnel supplémentaire, le cas échéant. L'ensemble de l'aide aux FRCI devra être fournie conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

63. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, le Secrétariat a commencé à étudier plusieurs options en vue de mettre sur pied une force de réaction rapide à l'ONUCI pour venir en aide, en cas de besoin, à la MINUL et répondre à d'autres crises dans la sous-région, le cas échéant. Il est envisagé de créer un bataillon doté

des attributions, des capacités, du matériel et des ressources nécessaires pour appuyer des déploiements éventuellement multiples de manière indépendante, et dans toute une série de théâtres d'opérations différents. Cette tâche devrait être accomplie dans les limites de l'effectif actuellement autorisé.

64. Ainsi que je l'ai signalé dans mon dernier rapport, j'ai l'intention de déployer des systèmes aériens sans pilote et non armés, à l'issue d'une évaluation du déploiement de tels systèmes en République démocratique du Congo. Ces systèmes devraient aider l'ONUCI à améliorer sa perception de la situation et jouer un rôle d'appui technique essentiel pour assurer la surveillance nécessaire en appui aux opérations de la mission. Cela devrait être en particulier utile pour surveiller et régler les problèmes de sécurité transfrontaliers, l'accent étant mis sur les mouvements transfrontaliers d'éléments armés et d'armes, la protection des civils et le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel de la mission. Le déploiement s'effectuera compte dûment tenu de l'expérience acquise précédemment à la suite de l'achat et de la mise en service d'un système aérien sans pilote dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

65. L'effectif des forces françaises s'établit à 450 soldats, qui se concentrent sur l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Dans sa résolution 2062 (2012), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 juillet 2013 l'autorisation qu'il a donnée aux forces françaises de soutenir l'ONUCI dans la limite de leurs moyens et dans leurs zones de déploiement. Ce soutien à la mission demeure nécessaire.

Composante de police

66. Au 14 juin, l'effectif de la composante de police s'établissait à 1 498 personnes et était composé de 998 membres d'unités de police constituées, répartis en 6 unités, et de 500 policiers individuels, pour un effectif maximum autorisé de 1 555 personnes. Les policiers n'appartenant pas à une unité constituée sont déployés dans l'ensemble du pays, tandis que les unités de police constituées sont déployées à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo et Yamoussoukro.

67. L'ONUCI a continué d'aider à la mise en place d'organes nationaux chargés de faire respecter la loi. Elle participe notamment à des patrouilles conjointes et partage les locaux des stations de police dans l'ensemble du pays en vue de dispenser une aide et des conseils pour la collecte de renseignements sur les crimes, les victimes et les suspects, et la conduite d'enquêtes conformément aux normes internationales. La mission a aussi proposé des programmes de formation portant sur les droits de l'homme, l'ordre public, la police de proximité, l'éthique de la police, la police maritime, la protection de l'enfance et les violences sexuelles et sexistes, la protection rapprochée, la police de la circulation, la lutte contre le racket, la criminalistique, la police judiciaire et l'informatique. Les unités de police constituées ont contribué à escorter des membres du personnel des Nations Unies non armés et ont assuré la protection d'installations du Gouvernement et des Nations Unies.

Composante civile

68. Il est prévu d'examiner de manière détaillée les besoins en effectifs civils au cours de l'exercice 2013-2014.

XIII. Critères de suivi

69. À l'issue de l'élection présidentielle de 2010 et de la crise qui a suivi, les critères précédents concernant la Côte d'Ivoire, qui étaient fondés sur l'Accord politique de Ouagadougou et ses accords complémentaires, ont été appliqués ou rendus caducs par les événements. Par conséquent, dans sa résolution 2062 (2012), le Conseil de sécurité m'a prié d'évaluer la situation en Côte d'Ivoire et d'élaborer des critères à l'aune desquels il convenait de suivre et mesurer les progrès à accomplir sur la voie de la stabilité à long terme du pays, ainsi que les jalons permettant de planifier la transition.

70. L'ONUCI a consulté les autorités ivoiriennes, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres principales parties prenantes pour élaborer ces critères en s'appuyant sur les objectifs définis dans les divers plans et stratégies nationaux. Le Gouvernement et l'ONUCI ont proposé des objectifs généraux et des indicateurs préliminaires pour la sécurité et la stabilité, le dialogue politique et la réconciliation, la justice et les droits de l'homme, tous éléments essentiels pour la stabilité à long terme du pays. Les critères permettraient aussi d'aider à évaluer les progrès accomplis par la Côte d'Ivoire en vue de rétablir durablement la paix, la sécurité, l'état de droit et la stabilité, tout en contribuant à servir de jalons permettant à l'ONUCI de continuer à retirer ses effectifs et à préparer une transition ultérieure. Des critères sur le développement humanitaire et socioéconomique n'ont pas été inclus du fait que l'ONU a tenu compte de l'opinion du Gouvernement qui estimait que le taux de croissance économique du pays suffisait pour répondre aux problèmes cruciaux de l'emploi et du développement économique tout en consolidant les résultats obtenus non sans peine dans les domaines susmentionnés.

Sécurité et stabilité

71. Un climat de sécurité plus stable sera nécessaire dans l'ensemble du pays, notamment dans les zones frontalières sensibles, à la suite de la mise en place d'institutions de défense et de sécurité de plus en plus responsables et réceptives qui respectent l'ordre démocratique et les droits de l'homme et qui sont prêtes à répondre aux menaces et à assurer la sécurité et la protection des civils. Afin d'atteindre cet objectif, il conviendrait de réduire les menaces contre la sécurité en Côte d'Ivoire à un niveau auquel puissent répondre les institutions nationales. Ce critère pourrait être mesuré par la diminution régulière des actes de violence armée, par le renforcement de la coopération effective du Gouvernement avec les pays voisins et les partenaires régionaux et par sa capacité accrue de sécuriser les zones frontalières conformément aux accords sous-régionaux de politique générale et de coopération avec ses voisins. De plus, les ex-combattants, enregistrés dans une base de données transparente et sécurisée, devraient être désarmés, démobilisés et réintégrés, et les armes rassemblées et emmagasinées conformément aux protocoles pertinents de la CEDEAO.

72. Les institutions du secteur de la défense et de la sécurité devraient être efficaces, professionnelles et suffisamment fortes pour garantir la sécurité et la stabilité de l'État et protéger la population civile. Afin de réaliser ce critère, les mécanismes civils et parlementaires de surveillance des institutions de défense et de sécurité devraient fonctionner de façon satisfaisante, tandis que les autorités nationales devraient assumer leur rôle et leur responsabilité de manière efficace et impartiale. Les capacités opérationnelles des forces armées devraient correspondre

aux besoins en matière de sécurité et pouvoir faire front aux menaces encore présentes, tandis que la police et la gendarmerie nationales devraient être capables d'accomplir toutes leurs tâches en matière d'application de la loi et de sécurité publique dans l'ensemble du pays. Une stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle devrait être adoptée et appliquée afin de réduire et d'éliminer les violations des droits de l'homme et les agressions sexuelles, notamment celles que commettent les éléments des forces de sécurité et de défense.

Dialogue politique et réconciliation

73. Il faudrait instaurer un climat de paix grâce à une gouvernance légitime et efficace et à un système politique compétitif fondé sur un dialogue constructif et ouvert à tous, notamment en procédant à des élections pacifiques et à la passation des pouvoirs conformément à la Constitution et en cherchant à extirper les racines profondes du conflit afin de consolider la paix et la cohésion sociale. Cet objectif pourrait être atteint si les divergences politiques étaient résolues grâce à un dialogue sans exclusive et à des élections régulières, transparentes et ouvertes à tous tenues dans un climat de paix. Il faudrait pour cela que les acteurs et les institutions politiques jouent leur rôle conformément aux principes démocratiques et constitutionnels, l'Assemblée nationale fonctionnant efficacement et promulguant les lois. Les réformes concernant notamment la Commission électorale indépendante et la liste des électeurs devraient être achevées de manière participative avant les prochaines élections nationales.

74. Les processus de dialogue et de réconciliation aux niveaux national et communautaire devraient continuer de contribuer à réduire les conflits et les tensions. Les sources de discord, telles que les litiges fonciers et les tensions intercommunautaires, devraient être éliminées afin de renforcer la cohésion sociale. À cet effet, le Gouvernement devrait appliquer une politique de décentralisation, mieux répartir les fruits de la croissance économique, promouvoir le développement local et fournir à toute la population des services sociaux de base dans l'ensemble du pays. De plus, il devrait appliquer une stratégie visant à régler les litiges fonciers locaux d'une manière qui encourage la réconciliation et la cohésion nationale. Enfin, l'application de ce critère pourrait exiger qu'une stratégie nationale soit mise en œuvre afin de trouver des solutions durables aux problèmes des personnes déplacées, des réfugiés, des ex-combattants et des personnes vulnérables.

Justice et droits de l'homme

75. Les institutions judiciaires nationales devraient assurer une justice efficace, impartiale et accessible et, de concert avec les institutions spécialisées, protéger les droits de l'homme. En même temps, elles devraient fonctionner d'une manière efficace, indépendante et impartiale. À cet effet, il faudrait que l'appareil judiciaire, y compris celui des militaires, soit remis en place et dispose des ressources voulues pour fonctionner avec efficacité, tout en veillant à ce que l'indépendance des institutions et du personnel judiciaires soit reconnue et protégée. Les programmes d'aide juridictionnelle devraient permettre aux institutions d'être de plus en plus accessibles à la population dans l'ensemble du pays. Le système pénitentiaire devrait fonctionner en conformité avec les normes internationales.

76. Les institutions et mécanismes visant à protéger les droits de l'homme, tels que la Commission nationale des droits de l'homme, devraient fonctionner d'une

manière efficace, indépendante et impartiale. L'appareil judiciaire devrait permettre de traiter efficacement les cas de violation des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et sexistes, avec la mise en place d'organes de réglementation et de protection de droits spécifiques, tels que la liberté d'expression, la liberté de la presse et des communications, ou le renforcement des organes existants.

La voie à suivre

77. La consolidation des acquis et la réalisation de la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire demanderont que des progrès soient simultanément accomplis dans tous les domaines susmentionnés. Au cas où le Conseil de sécurité approuverait ces paramètres généraux, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies continueraient à collaborer étroitement avec le Gouvernement et les principales parties prenantes à l'élaboration et à l'application des critères, notamment grâce à des indicateurs détaillés et concrets. J'évaluerai dans les futurs rapports au Conseil les progrès accomplis dans ces domaines généraux, tout en m'appuyant sur eux pour guider la phase de consolidation et la planification de la transition par l'ONUCI. Je voudrais toutefois noter que, s'il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle fondamental et que les partenaires apportent un appui soutenu, c'est en tout premier lieu aux autorités et à la population ivoiriennes qu'il appartiendra d'atteindre les objectifs fixés.

XIV. Aspects financiers

78. Mon projet de budget pour le fonctionnement de l'ONUCI durant la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, d'un montant de 579,6 millions de dollars, a été présenté à l'Assemblée générale aux fins d'examen et d'approbation. Au 10 juin 2013, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de l'ONUCI s'élevait à 43,6 millions de dollars. Le montant total des arriérés de contributions au titre de toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 1 236,4 millions de dollars. Le remboursement aux gouvernements du coût des contingents et du matériel appartenant à ceux-ci a été effectué pour les périodes allant jusqu'en avril 2013 et mars 2013, respectivement, conformément à l'échéancier trimestriel.

XV. Observations

79. La Côte d'Ivoire continue de faire des progrès et l'optimisme règne quant à la marche suivie jusqu'à présent qui devrait lui permettre de retrouver sa place de pilier de la stabilité et de la prospérité dans la sous-région. Je suis encouragé par l'amélioration continue du climat de sécurité et de la croissance économique régulière. Je félicite le Président Ouattara de ses qualités de dirigeant et de ses efforts importants visant à faire avancer les réformes essentielles dans ces domaines et dans d'autres secteurs indispensables pour assurer durablement la paix, la stabilité et le développement en Côte d'Ivoire. L'amélioration de la situation du pays met en place les conditions nécessaires pour que le Gouvernement consolide les progrès accomplis jusqu'ici et s'attaque aux causes profondes des tensions et du conflit.

80. Le succès des élections régionales et municipales a montré que les autorités nationales, y compris les forces de sécurité, avaient la capacité d'assumer la

responsabilité de l'organisation et de la sécurité du processus électoral. De même, en exerçant son droit de vote de manière pacifique, le peuple ivoirien a montré qu'il était attaché au processus démocratique. Je félicite le peuple ivoirien et ses dirigeants pour ce succès.

81. Une démocratie forte et saine a besoin d'une opposition dynamique. Je regrette par conséquent que l'ancien parti au pouvoir et les autres partis d'opposition politique aient pris la décision de boycotter les élections récentes. J'encourage toutes les parties à participer activement à la vie politique de la Côte d'Ivoire afin de construire un avenir meilleur et plus stable pour tous les Ivoiriens.

82. Je suis préoccupé par la poursuite de la fragmentation politique du pays et voudrais réaffirmer la nécessité pour tous les Ivoiriens de résoudre pacifiquement leurs divergences politiques. J'exhorte par conséquent le Gouvernement et l'ancien parti au pouvoir à reprendre les discussions tout en poursuivant le dialogue avec les autres partis afin d'ouvrir la voie à la réconciliation politique qui sera essentielle alors que nous avançons vers un nouveau cycle électoral en 2015. Les prochaines élections présidentielles seront une épreuve décisive pour le pays. Les parties prenantes de toute appartenance politique doivent préparer le terrain maintenant, notamment en procédant aux réformes électorales nécessaires, afin de veiller à ce que les prochaines élections soient régulières, transparentes et sans exclusive et à ce que les résultats du scrutin soient acceptés par tous. Je demande au Gouvernement et à tous les acteurs politiques de faire des progrès rapides dans tous ces domaines. La poursuite des bons offices de mon Représentant spécial restera importante pour faciliter ces processus fondamentaux, y compris le dialogue et la réconciliation.

83. Je suis encouragé par le fait que le Gouvernement s'est engagé à résoudre les questions complexes de propriété foncière et d'identité, qui sont essentielles pour assurer une paix et une stabilité durables. Je voudrais engager les institutions ivoiriennes compétentes à éliminer ces sources de tension et de conflit qui existent depuis longtemps. À cet effet, il faudra adopter une démarche consultative et ouverte à tous, qui demandera du temps et des ressources spécifiques.

84. Entre-temps, je me félicite des efforts nationaux et locaux visant à promouvoir la prévention et le règlement des conflits et à encourager la cohésion sociale au niveau local et par l'intermédiaire de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation sans laquelle les résultats obtenus non sans peine par la Côte d'Ivoire pourraient être réduits à néant. J'encourage le Gouvernement à veiller à ce que les efforts visant à promouvoir la réconciliation et l'apaisement se poursuivent après l'expiration du mandat de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, et à coordonner les divers efforts en cours. J'encourage également le Gouvernement à prendre des mesures supplémentaires, notamment pour créer des emplois et élargir les services de base, afin que les fruits de la croissance économique bénéficient au pays tout entier, en particulier aux régions moins développées et plus exposées à des conflits.

85. Bien que l'état général de la sécurité se soit amélioré, les conditions régnant dans la zone limitrophe du Libéria demeurent fragiles et constituent une menace pour la Côte d'Ivoire comme pour le Libéria, de même que pour la sous-région. Il est très préoccupant de constater que des attaques armées ont lieu sporadiquement de part et d'autre de la frontière et d'apprendre que de nouvelles attaques seraient préparées, organisées et financées. Je salue les efforts poursuivis à tous les niveaux par les Gouvernements ivoirien et libérien afin de renforcer encore leur coopération

et leurs activités conjointes pour pouvoir mieux faire front aux problèmes de sécurité le long de leur frontière commune, notamment par la création de mécanismes de coordination. Indépendamment de la sécurité, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation de ceux qui vivent dans la zone frontalière et promouvoir des solutions durables pour que les réfugiés et les populations déplacées puissent rentrer chez eux. L'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer les efforts entrepris dans ce sens par les autorités nationales.

86. Je demeure préoccupé par la situation des droits de l'homme, notamment par les violences sexuelles et les viols. Je demande instamment au Gouvernement d'accroître et d'accélérer ses efforts visant à lutter contre l'impunité en faisant en sorte que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient traduits en justice quelle que soit leur appartenance politique, dans le respect des droits des détenus. L'exercice impartial de la justice est essentiel pour parvenir à la réconciliation et mettre fin à des dizaines d'années d'impunité à l'égard des violations des droits de l'homme. J'exhorte les partenaires à continuer d'appuyer les autorités ivoiriennes afin que la justice soit administrée de manière équitable et que tous les auteurs présumés de crimes qui sont identifiés dans le rapport de la Commission nationale d'enquête soient comptables de leurs actes. Je réitère également mon appel pour que des mesures soient prises d'urgence afin d'identifier et de traduire en justice ceux qui ont tué en 2012 sept Casques bleus dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ainsi que les auteurs des crimes commis contre des civils dans le camp de personnes déplacées de Nahibly.

87. La réforme du secteur de la sécurité est indispensable pour assurer durablement la paix et la sécurité et protéger la population civile. Il appartient avant tout au Gouvernement de manifester la volonté politique nécessaire pour faire avancer ce processus essentiel et passer du stade des stratégies et des plans à celui de leur exécution et à l'adoption de mesures concrètes. Je voudrais demander instamment aux institutions ivoiriennes compétentes d'aller rapidement de l'avant dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, notamment en mettant en place un mécanisme transparent et viable de contrôle préalable et de recrutement de l'ensemble du personnel chargé de la sécurité.

88. Il faut se féliciter de l'attention que le Président Ouattara et son gouvernement ont accordée en vue de trouver des solutions durables pour les dizaines de milliers d'ex-combattants et les premiers résultats sont encourageants. L'appui soutenu de tous les partenaires, y compris l'ONUCI, sera nécessaire pour que le Gouvernement puisse atteindre l'objectif ambitieux d'achever le programme d'ici à 2015, notamment pour trouver des occasions opportunes de réintégration. Il faudra disposer à cet effet d'engagements et de fonds à long terme et je voudrais exhorter le Gouvernement et les partenaires bilatéraux à veiller à ce que cette initiative importante soit viable. J'encourage donc vivement le Gouvernement à élaborer un plan et un budget pour son programme, y compris une stratégie concernant les communications. De plus, des mesures concrètes seront nécessaires pour répondre aux attentes des ex-combattants et atténuer les risques d'ingérence dans le processus.

89. Malgré les progrès remarquables que la Côte d'Ivoire a accomplis au cours des deux dernières années, il reste beaucoup à faire pour que la période des crises appartienne au passé, comme le montrent les critères de suivi présentés dans la section XIII ci-dessus qui définissent les conditions nécessaires pour que le pays

parviennent à la stabilité à long terme. J'encourage le Gouvernement, avec le soutien de l'ONUCI et des autres partenaires, à s'employer à atteindre ces objectifs ambitieux, qui aideraient également l'ONUCI à préparer la transition. Je demande à tous les partenaires de la Côte d'Ivoire de continuer à s'attacher activement à consolider les acquis et à ouvrir la voie à un relèvement durable. Nous ne devons épargner aucun effort pour renforcer les progrès encore fragiles et permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver sa place de pilier de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

90. La présence de l'ONUCI en Côte d'Ivoire demeure indispensable, en particulier pour ce qui est de ses priorités essentielles. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'ONUCI tel qu'il est défini dans la résolution 2062 (2012), à un niveau général d'effectif autorisé de 10 392 personnes, dont 8 645 soldats et officiers d'état-major, 192 observateurs militaires et 1 555 policiers, dont 1 000 policiers en unités constituées et 555 policiers individuels, pour une période d'un an, jusqu'au 31 juillet 2014. Je réitère également ma recommandation selon laquelle l'ONUCI doit continuer à réduire progressivement ses effectifs militaires de deux bataillons d'ici au milieu de 2015, en fonction des progrès accomplis sur la voie de la stabilité à long terme dans le pays.

91. Je voudrais exprimer ma gratitude, pour sa direction éclairée, à Bert Koenders, qui a été mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire durant une période importante, et souhaiter la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial, Aichatou Mindaoudou Souleymane. Je voudrais aussi remercier tout le personnel militaire, policier et civil de l'ONUCI, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, pour l'attachement et le dévouement dont ils ont fait preuve afin de soutenir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire. Je remercie également les pays qui fournissent à l'ONUCI des contingents et du personnel de police et les pays donateurs, ainsi que les organisations régionales et multilatérales et les organisations non gouvernementales qui ont continué d'apporter un appui précieux à la Côte d'Ivoire.

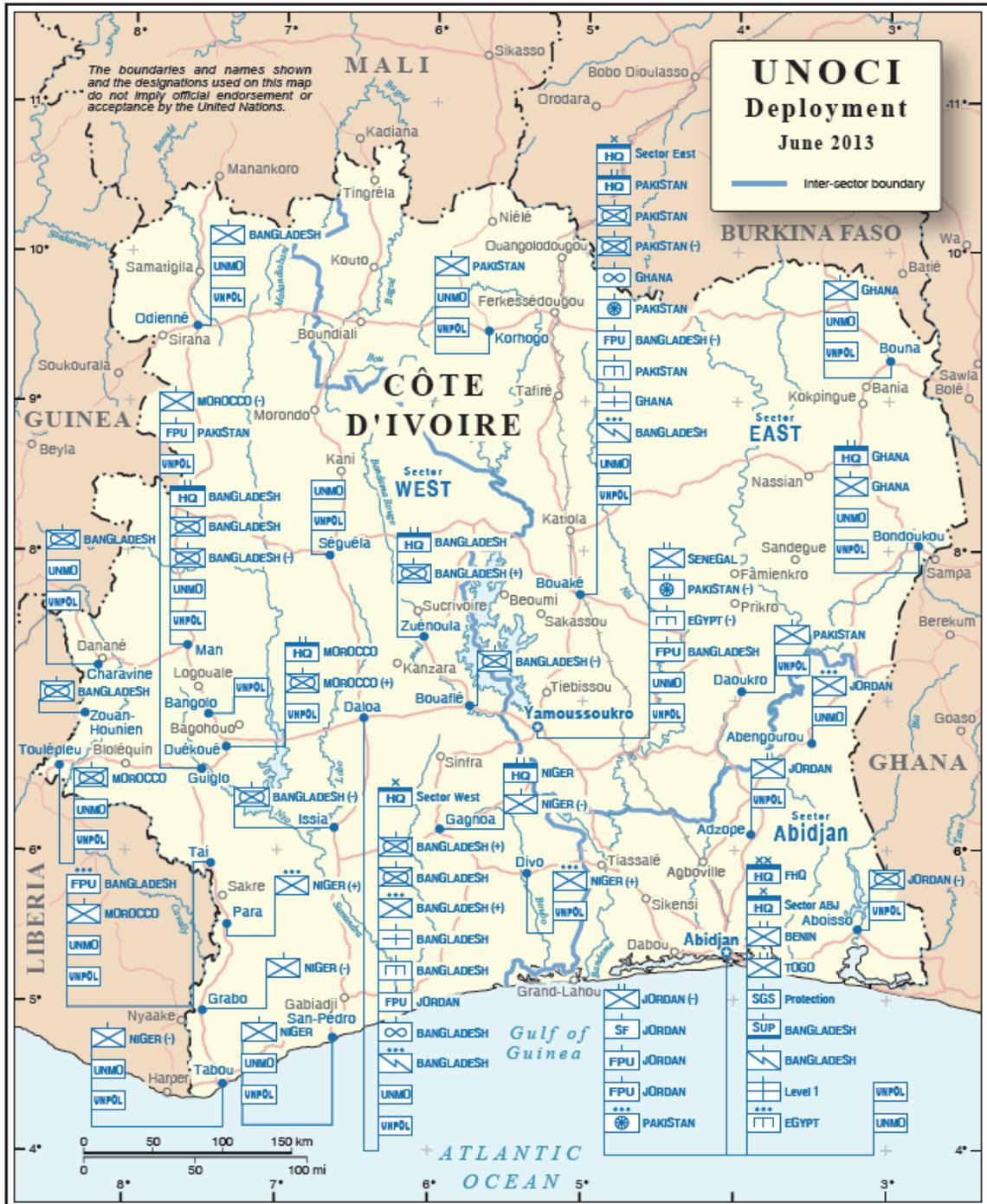
Annexe

Effectifs militaires et de police de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire au 14 juin 2013

<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>				<i>Effectifs de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
Argentine	–	–	–	–	–	2
Bangladesh	13	9	2 161	2 183	359	–
Bénin	8	8	420	436	–	56
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	3	–	–
Brésil	4	3	–	7	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–	23
Burundi	–	–	–	–	–	34
Cameroun	–	–	–	–	–	23
Canada	–	–	–	–	–	5
Chine	4	–	–	4	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	29
Égypte	–	1	174	175	–	15
El Salvador	3	–	–	3	–	–
Équateur	2	–	–	2	–	–
Éthiopie	2	–	–	2	–	–
Fédération de Russie	9	–	–	9	–	–
France	–	6	–	6	–	14
Gambie	3	–	–	3	–	–
Ghana	7	7	500	514	–	7
Guinée	2	–	–	2	–	10
Inde	8	–	–	8	–	–
Irlande	2	–	–	2	–	–
Jordanie	7	12	1 060	1 079	490	20
Madagascar	–	–	–	–	–	40
Malawi	3	3	28	34	–	–
Maroc	–	3	724	727	–	–
Namibie	1	–	–	1	–	–
Népal	2	1	–	3	–	–
Niger	5	5	931	941	–	60
Nigéria	4	–	63	67	–	4
Ouganda	5	2	–	7	–	–
Pakistan	11	13	1 376	1 400	149	–
Paraguay	7	2	–	9	–	–
Pérou	3	–	–	3	–	–
Philippines	3	3	–	6	–	–

<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>				<i>Effectifs de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
Pologne	2	–	–	2	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	8
République de Corée	2	–	–	2	–	–
République de Moldova	4	–	–	4	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	14
République-Unie de Tanzanie	2	2	–	4	–	–
Roumanie	6	–	–	6	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	16
Sénégal	12	7	488	507	–	23
Serbie	3	–	–	3	–	–
Tchad	4	1	–	5	–	20
Togo	7	6	517	530	–	18
Tunisie	7	3	–	10	–	20
Turquie	–	–	–	–	–	12
Ukraine	–	–	–	–	–	8
Uruguay	2	–	–	2	–	4
Yémen	9	0	–	9	–	15
Zambie	2	–	–	2	–	–
Zimbabwe	3	–	–	3	–	–
Total	186	97	8 442	8 725	998	500

Carte de déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire



Map No. 4220 Rev. 47 UNITED NATIONS
June 2013 (Colour)

Department of Field Support
Cartographic Section